



**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du
JEUDI 4 JUILLET 2019 à 19 h 00
Salon d'honneur de l'Hôtel de Ville**

OBJET : D11 - Convention de partenariat avec l'association « Eurochestreries Charente-Maritime » et l'association Abbaye royale de Saint-Jean-d'Angély

Date de convocation : 28 juin 2019

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de présents 22

Françoise MESNARD, Maire, Cyril CHAPPET, Daniel BARBARIN, Matthieu GUIHO, Jean MOUTARDE, Natacha MICHEL, Myriam DEBARGE, Marylène JAUNEAU, Adjointes ;

Gérard SICAUD, Jacques CARDET, Anne DELAUNAY, Anne-Marie BREDECHE, Philippe BARRIERE, Patrice BOUCHET, Annabel TARIN, Médéric DIRAISON, Yolande DUCOURNAU, Jacques COCQUEREZ, Michel JARNOUX, Henriette DIADIO-DASYLVA, Sandrine RONTET-DUCOURTIOUX, Hénoc CHAUVREAU, formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : 5

Jean-Louis BORDESSOULES	donne pouvoir à	Mme la Maire
Mathilde MAINGUENAUD	donne pouvoir à	Matthieu GUIHO
Anthony MORIN	donne pouvoir à	Cyril CHAPPET
Sylvie FORGEARD-GRIGNON	donne pouvoir à	Henriette DIADIO-DASYLVA
Antoine BORDAS	donne pouvoir à	Michel JARNOUX

Excusées : 2

Nicole YATTOU
Gaëlle TANGUY

Présidente de séance : Françoise MESNARD

Secrétaire de séance : Daniel BARBARIN

Mme la Maire constate que le quorum (15) est atteint et ouvre la séance.

Hôtel-de-Ville - BP 10082
17415 Saint-Jean-d'Angély cedex
Tél. : 05 46 59 56 56
Fax : 05 46 32 29 54
www.angely.net

**TÉLÉTRANSMIS AU
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**
sous le n° 017-211703475-20190704-
2019_07_D11-DE
Accusé de réception Sous-préfecture
le 5 juillet 2019
Affiché le 5 juillet 2019

N° 11 - Convention de partenariat avec l'association « Eurochestries Charente-Maritime » et l'association Abbaye royale de Saint-Jean-d'Angély

Rapporteur : M. Cyril CHAPPET

Dans le cadre des animations estivales 2019, une convention de partenariat avec l'association Eurochestries Charente-Maritime, l'association Abbaye royale de Saint-Jean-d'Angély et la commune est proposée afin d'accueillir un concert de musique classique avec le ténor Kevin Amiel, le mardi 6 août 2019 à l'église Saint-Jean Baptiste.

Cette convention prévoit que :

- l'association Eurochestries Charente-Maritime se charge des frais de déplacement et d'hébergement des musiciens et des choristes, de la communication, de la location du piano et de l'éclairage ;
- l'association Abbaye royale de Saint-Jean-d'Angély adhère aux Eurochestries, verse la participation forfaitaire du coût du spectacle de 4 600 euros HT, assure la logistique technique du concert ainsi que la vente des billets d'entrée ;
- la Ville de Saint-Jean-d'Angély prend en charge les dîners des musiciens et des accompagnateurs et, si les recettes HT de billetterie ne permettent pas d'atteindre le coût forfaitaire du spectacle, la Ville s'engage à prendre la différence entre le montant forfaitaire du spectacle (4 600 euros HT) et le produit des recettes de billetterie.

Il est demandé au Conseil municipal :

- d'approuver la convention de partenariat ci-jointe avec l'association « Eurochestries Charente-Maritime », l'association « Abbaye royale Saint-Jean-d'Angély » et la commune;
- d'autoriser Mme la Maire à la signer.

Le Conseil municipal, après délibération,

ADOpte les propositions de M. le Rapporteur, à la majorité des suffrages exprimés (22)

Pour : 22 Contre : 0 Abstentions : 5

**TÉLÉTRANSMIS AU
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**
sous le n° 017-211703475-20190704-
2019_07_D11-DE
Accusé de réception Sous-préfecture
le 5 juillet 2019
Affiché le 5 juillet 2019

**Pour extrait conforme,
La Maire,
Conseillère régionale,
Françoise MESNARD**

Cette décision pourra faire l'objet d'un recours administratif ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.